



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE GUITRES

8, Grand'Rue
33230 Guîtres
Téléphone : 05.57.69.10.34

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 mai 2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-et-un, le 20 mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Hervé ALLOY, Maire.

Présents : Mr ALLOY Hervé, Mr ANGULO Patrick, Mme BALLION TEURLAY Emilie, Mr DUBAN Jean-Philippe, Mme LAVALLEE Marianne, Mr GAURY Sébastien, Mme LAGARDE Sylvie, Mr JOLY Vincent, Mme AVRIL Martine, Mr SZKOLNIK Jean-Jacques, Mme BOURSEAUD Sandrine, Mme FAVREAU Gaëlle, Mr MOULINIER Ludovic, Mme MOTUT Catherine.

Absents : Mme MARCHIORO CARLES Soraya, Mr VERDON Joël, Mme DELMAS Aurélie, Mr BERTEAU Philippe et Mme RANCHOU Marie-Françoise

Excusés :

A donné procuration : Mme MARCHIORO CARLES Soraya à Mr ANGULO Patrick, Mr VERDON Joël à Mr ALLOY Hervé, Mme DELMAS Aurélie à Mme BALLION TEURLAY Emilie, Mr BERTEAU Philippe à Mme MOTUT Catherine et Mme RANCHOU Marie-Françoise à Mme MOTUT Catherine

Secrétaire de séance : Mme FAVREAU Gaëlle

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

Communications du maire

Attribution du Marché de Maitrise d'œuvre pour la restauration et la mise en valeur de l'abbatiale Notre-Dame de Guîtres : Monsieur le Maire informe que le marché de Maitrise d'œuvre pour la restauration et la mise en valeur de l'abbatiale Notre-Dame de Guîtres a été attribué à l'agence GOUTAL. Il s'agit de l'agence qui a déjà réalisé l'étude en 1999.

Publication du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Gymnase des Gueytines :
Monsieur le Maire annonce que le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Gymnase des Gueytines va être publié le 28 mai.
Les travaux devraient démarrer en 2022

City-stade : Monsieur le Maire signale que le montage a commencé.
L'inauguration est prévue le 14 juillet

La guinguette : Monsieur le Maire indique que la livraison de la guinguette aura 2 semaines de retard. Elle devrait donc ouvrir vers le 14 juillet.
Une seule candidature a été déposée : Mme Frédérique LECHAPPÉE

La Fête de la Nature : Monsieur le Maire fait part de la fête la nature organisée par l'association les Gavaches le Samedi 22 mai.

Le VACCIBUS : Les passages du 26 mars et 23 avril ont permis de vacciner 75 personnes (1ère et 2^{ème} injection)
Deux nouveaux passages sont prévus le 1 et 29 juin.

Permanence info droit : Mme Marianne LAVALLEE annonce une permanence d'information sur le droit des femmes et des familles dans le cadre d'accès au droit mis en place par La Cali prévue le 27 mai

Musik à pile : Mme Marianne LAVALLEE fait part du projet Carnet de voyage au Venezuela qui prévoit des ateliers de percussions Sud-Américaines, des ateliers d'arts-plastiques, des ateliers de cuisine, couture, ...
Il y aura également un concert piano-voix « La Chica » le mardi 13 juillet sur le parvis de l'abbatiale.

Monsieur le Maire désigne Mme Gaëlle Favreau comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h 20 et fait procéder à l'appel et fait approuver le compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2021, qui est voté à l'unanimité.

N° 34052020 - DELIBERATION PORTANT SUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC)
Fons

Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental attribue au niveau de chaque canton une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) pour l'année 2021. Et chaque conseiller départemental procède ensuite à la répartition des crédits entre les communes de son secteur.

La commune de Guîtres peut ainsi bénéficier d'une subvention d'un montant de 18655 euros pour la réalisation de ses investissements.

Plusieurs projets de la Commune correspondent au règlement d'intervention du Département au titre du FDAEC particulièrement en raison de leur implication dans la volonté de développement durable de la commune que ce soit en matière d'économies d'énergie ou de fleurissement et de plantations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le FDAEC pour :

Opération	Montant HT
Réfection menuiseries de l'ancienne école de musique et isolation thermique	18 552 euros
Réhabilitation du talus situé avenue de l'Isle face	22 500 euros

à la gendarmerie	
TOTAL	41 052 euros

Ces investissements sont inscrits au budget

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de

De solliciter l'affectation du FDAEC sur les investissements susvisés

D'assurer le financement de ces investissements de la façon suivante :

- Menuiseries de l'ancienne école de musique : 7155 €
 - Talus avenue de l'Isle : 11 500 euros
 - Total : 18 655 euros
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour élaborer et transmettre le dossier de subvention, suivre son versement et procéder à la signature des documents s'y rapportant.

N° 35052021 DELIBERATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDE AUX VOIRIES COMMUNALES (FDAVC) 2021

Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental attribue également, annuellement et au niveau de chaque canton une subvention au titre du FDAVC. Cette aide concerne les voiries revêtues classées dans le domaine public de la voirie communale.

Les travaux subventionnables concernent le revêtement de la chaussée, l'amélioration des caractéristiques de la chaussée et l'assainissement pluvial de la plate-forme.

Cette aide est de 35% multiplié par le coefficient de solidarité de Guîtres (1,20) pour un montant plafonné à 25 000 euros.

La somme recevable est donc de $35\% \times 1,20 \times 25000 = 10\,500$ euros

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le FDAVC pour la réfection de la voirie de la PLACE DU VIEUX MAR'CHÉ prolongement naturel de la réfection de la rue du Puits de Jousse, l'an dernier.

Cet investissement est inscrit au budget 2021 pour la somme de 44 947.50 euros.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter l'affectation du FDAVC sur l'investissement susvisé
- d'assurer le financement de ces investissements de la façon suivante :

- Coût total : 44 947,50 euros
- Participation du Département : 10 500 euros
- Participation de la commune en fonds propres : 34 447,50 euros

-d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour élaborer et transmettre le dossier de subvention, suivre son versement et procéder à la signature des documents s'y rapportant.

N° 36052021 : DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU 19 RUE DES GUEYTINES DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Madame Sylvie LAGARDE indique qu'il est nécessaire de faire des travaux au sein du 19 rue des Gueytines, logement social qui a particulièrement souffert du manque d'entretien des derniers occupants.

Il est également nécessaire d'adapter ce local aux exigences de sa nouvelles destination et tout particulièrement dans le cadre de son classement en Établissement Recevant du Public (ERP).

Ces projets de travaux ont été montés en parfaite concertation avec les futures exploitantes de la MAM.

Ces travaux sont inscrits au budget 2021 pour 50 000 euros

Il est proposé de demander à la Caisse d'Allocations Familiales un financement de 40% de ces travaux à savoir 20 000 euros, laissant à la charge de la commune 30 000 euros.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à faire cette demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales, de prendre tous les contacts et engagements, de signer tous les documents concernant cette demande.

La délibération est votée à l'unanimité.

N° 37052021 : DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT CONCERNANT LA CRÉATION DE QUATRE PLACES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE :

Une subvention de 3600 euros par place créée, soit un total de 14 400 euros qui, du fait de l'application du Coefficient de Solidarité de 1,20% monte à 17 280 euros.

Cette somme permettra de financer une partie des travaux de rénovation du local travaux dont le montant s'élève à 50 000 euros.

L'ensemble des financements publics ne dépassent pas les 80% autorisés.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à faire cette demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales, de prendre tous les contacts et engagements, de signer tous les documents concernant cette demande.

La délibération est votée à l'unanimité.

N°38052021 : DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE PORTAIL DE LA BARRIÈRE

CONSIDÉRANT :

- Que la commune de Guîtres a lancé un travail de sécurisation de la Rue Portail de la Barrière
- Que le Département de Gironde prévoit la possibilité d'aider au financement des travaux à hauteur de 40% pour un plafond de travaux de 20 000 euros
- Considérant qu'une demande de déviation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes a été demandée au département afin de dériver la circulation de ces véhicules en amont.

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE :

En attendant la mise en place des concertations avec les habitants, un architecte a été mandaté afin de prévoir les aménagements nécessaires à apporter plus de sécurité sur la rue Portail de la Barrière.

Ces aménagements seront lancés si la concertation en décide mais il est d'ores et déjà nécessaire de prévoir ces travaux afin d'en demander le subventionnement. Si la concertation débouche sur d'autres principes, ces aménagements seront bien entendu abandonnés.

Ces travaux d'aménagements prévoient la mise en place d « écluses » permettant aux véhicules de mieux se croiser sur cet axe de circulation. Ces écluses seront matérialisées par des vasques fleuries de part et d'autre de la voirie en quinconces afin de limiter la vitesse de circulation.

Des panneaux de signalisation seront également apposés afin de sensibiliser davantage des usagers de la route.

Ces travaux sont estimés à 10 000 euros. Une subvention est donc demandée au Département dont le montant s'élève à : $10000 \times 40\% \times 1,20$, ces 1,20 étant le coefficient de solidarité qui s'applique à la commune de Guîtres soit 4 800 euros laissant à la charge de la commune une somme de 5 200 euros.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire a faire cette demande de subvention au Conseil Départemental, de prendre tous les contacts et engagements, de signer tous les documents concernant cette demande.

La délibération est votée à l'unanimité.

N°39052021 : DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ 3 RUE DU LARY

CONSIDÉRANT :

- Que la commune de Guîtres acquiert un immeuble situé 3 rue du Lary, dénommé Vieux Chai du Lary
- Que le Département de Gironde prévoit la possibilité d'aider au financement des acquisitions foncières à hauteur de 20% pour un montant maximum de 150 000 euros

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE :

La vente n'ayant pas encore été signée, les propriétaires ayant pris du retard, la commune de Guîtres peut demander une aide au financement de l'acquisition, du Vieux Chai du Lary.

La vente est prévue pour le montant de 42 000 euros auxquels s'ajoutent 5 000 euros de frais de notaires.

Il est donc demandé une subvention de $47000 \times 20\% \times 1,20$, ces 1,20 étant le coefficient de solidarité attribué à la commune de Guîtres. Soit 11 280 euros laissant 35 720 euros à la charge de la commune

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire a faire cette demande de subvention au Conseil Départemental, de prendre tous les contacts et engagements, de signer tous les documents concernant cette demande.

La délibération est votée à l'unanimité.

N° 40052021 PORTANT SUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE CONCERNANT LE JALONNEMENT DU CHEMIN DE DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE GUITRAUD

Le Règlement d'intervention de la Région Nouvelle Aquitaine prévoyant la possibilité de financer 20% des projets concernant les projets et programmations de médiation du Patrimoine dans la volonté, particulière, de contribuer à une meilleure compréhension et appropriation du patrimoine régional notamment en direction du public jeune et scolaire

CONSIDÉRANT :

- La volonté de la Commune de Guîtres de développer un chemin de découverte du Patrimoine Guित्रaud.
- Que ce chemin doit être jalonné de manière éducative afin de permettre aux visiteurs, scolaires, touristes... de suivre un sens logique de visite de notre commune
- Que ce projet nécessite l'appel à une expertise scientifique et historique pour expliquer de manière didactique la richesse patrimoniale de Guîtres.

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE :

Il est nécessaire de pouvoir attirer dans le centre-bourg de Guîtres des visiteurs qui n'ont pas l'habitude d'y venir par manque d'activités qui y sont développées.

Il est donc projeté de développer ces activités par l'installation de lieux de consommation (café, guinguette...) mais également d'un chemin de découverte du patrimoine qui sera jalonné par des panneaux explicatifs et pédagogiques.

Il est donc nécessaire d'acquérir ces panneaux ou bornes.

Il est également nécessaire que cet itinéraire de découverte puisse expliquer de manière concise et didactique l'histoire de ce patrimoine et donc de notre commune. Un appel a été fait à un historien, M. Christophe METREAU, afin qu'il puisse travailler à l'écriture de petits textes dans l'exactitude historique des lieux.

L'achat des panneaux, bornes et le travail historique s'élèvent à un montant global de 12 000 euros.

Une subvention est donc demandée à la région à hauteur de 20% soit 2400 euros, laissant à la charge de la commune une somme de 9600 euros.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire a faire cette demande de subvention à la Région nouvelle aquitaine, de prendre tous les contacts et engagements, de signer tous les documents concernant cette demande.

Ex : l'abbatiale, la fontaine rue de l'abbaye, la plus vieille maison de Guîtres rue Antoine Jay,

La délibération est votée à l'unanimité.

N°419052021 : DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE CONCERNANT LES ETUDES ET LA MAITRISE D'ŒUVRE DE LA RESTAURATION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ABBATIALE NOTRE DAME DE GUITRES

CONSIDÉRANT :

- Que l'Abbatiale Notre-Dame est classée Monument Historique depuis 1901

- Que la commune de Guîtres a lancé un projet de rénovation et de mise en valeur de l'Abbatiale Notre-Dame.
- Qu'il convient préalablement au début du chantier de compléter les études existantes datant de 1999.
- Que suite à un appel à candidatures d'architectes du Patrimoine le cabinet Goutal, architecte en chef du patrimoine a été retenu pour mener le complément d'études et le diagnostic ainsi que la maîtrise d'œuvre du chantier

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE :

Le cabinet Goutal, architecte en chef du patrimoine a été choisi par le comité de pilotage de l'Abbatiale pour mener les études complémentaires nécessaires à dresser le diagnostic des travaux à accomplir.

Ce cabinet a été choisi à la fois pour le coût de sa prestation, le plus faible des cinq équipes candidates, la valeur de son projet et les références qui en font un des plus grands spécialistes des travaux sur le Patrimoine classé.

Le coût de l'étude est bien moindre que ce qui était prévu avant la consultation puisqu'il se limite à 11200 euros

Il est possible d'obtenir des aides au financement pour ces études de diagnostic et opérationnelles de la part :

- De la direction Régionale des Affaires Culturelles
- De la Région Nouvelle-Aquitaine
- Du Département de Gironde

Le règlement d'intervention de ces trois institutions prévoit les possibilités de :

- Un financement de 50% de la part de la DRAC
- Un financement de 20% de la Région Nouvelle Aquitaine
- Un financement de 20% du Département de Gironde.

Le tout dans une limite de 80% de financements publics

Il est demandé au Département de Gironde, 20% du coût HT de l'étude de diagnostic soit $11200 \times 20\% \times 1,2$, les 1,2 étant le coefficient de solidarité appliqué à la commune de Guîtres soit 2 688 euros.

Il est demandé à la Région Nouvelle Aquitaine 20% du coût HT de l'étude de diagnostic soit 2 240 euros.

Il est demandé à la DRAC, 36% du coût HT de l'étude de diagnostic soit 4 032 euros.

Le montant global de ces aides financières est donc de 8 960 euros soit 80%, du montant total laissant 2 240 euros à la charge de la commune de Guîtres.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire a faire ces demandes de subvention, de prendre tous les contacts et engagements, de signer tous les documents concernant cette demande.

La délibération est votée à l'unanimité.

N° 42052021 DELIBERATION PORTANT SUR LA DETERMINATION DU LOYER DE LA GUINGUETTE

Madame Emilie BALLION TEURLAY explique que la commune de Guîtres a la volonté d'aménager une guinguette sur le site du Port de Guîtres à proximité immédiate de la rivière l'Isle.

Cet aménagement trouve sa logique dans la fréquentation touristique de la commune du fait de la présence d'un patrimoine de renom dont l'Abbatiale Notre-Dame et d'activités sur la rivière (canyoning, paddle, croisières...) et autour du train touristique et du vélorail. Ce sont plusieurs milliers de touristes qui chaque année passent par la gare de Guîtres.

Cette guinguette débutera son exploitation dès le 14 juillet 2021 sous réserve des conditions sanitaires liées au COVID-21. A cet effet, la commune de Guîtres acquiert un conteneur maritime recyclé qui tiendra lieu de cuisine et de bar.

Pour cela, la commune va mettre à disposition un espace situé au port de Guîtres et va fournir un conteneur maritime aménagé. Les modalités de cette mise à disposition seront définies dans un bail commercial dont il convient de fixer le montant du loyer.

Il est demandé au conseil municipal de fixer le montant du loyer à 300 euros mensuels.

La délibération est votée à l'unanimité.

N° 43052021 DELIBERATION PORTANT SUR LA DETERMINATION DU LOYER DU LIEU DE DEBIT DE BOISSON

Madame Emilie BALLION TEURLAY indique que la commune de Guîtres a la volonté d'aménager, dans un local communal, un établissement de débit de boisson à proximité immédiate de l'Abbatiale de Guîtres et de la Gare ferroviaire.

Cet aménagement trouve sa logique dans la fréquentation touristique de la commune du fait de la présence d'un patrimoine de renom dont l'Abbatiale Notre-Dame et d'activités sur la rivière (canyoning, paddle, croisières...) et autour du train touristique et du vélorail. Ce sont plusieurs milliers de touristes qui chaque année passent par la gare de Guîtres.

L'établissement ouvrira dès que possible sous réserve des conditions sanitaires liées au COVID-21. A cet effet, la commune de Guîtres modifie la destination d'un local communal présentant deux niveaux d'environ 30m2 chacun. Elle désire également que puisse y être implantée une activité de « relais ».

Pour cela, la commune va mettre à disposition l'immeuble situé 4 avenue de la Gare (RD10), entre la Gare de Guîtres et l'Abbatiale. La Commune effectue les travaux nécessaires à, cette exploitation dans les normes PMR (aménagements de toilettes, accessibilité, obligations ERP...).

Les modalités de cette mise à disposition seront définies dans un bail commercial dont il convient de fixer le montant du loyer.

Il est demandé au conseil municipal de fixer le montant du loyer à 300 euros mensuels.

La délibération est votée à l'unanimité.

N° 44052021 DELIBERATION PORTANT SUR LA DETERMINATION DU LOYER DU KIOSQUE POUR LA LOCATION DE CANOE ET DE PADDLE

Madame Emilie BALLION TEURLAY rappelle que la commune de Guîtres met à disposition un kiosque sur le site du Port de Guîtres à proximité immédiate de la rivière l'Isle .pour permettre la pratique de divers activités aquatiques.

Ce kiosque est destiné à accueillir les usagers et servira de guichet pour la billetterie.

Les modalités de cette mise à disposition seront définies dans un bail commercial dont il convient de fixer le montant du loyer.

Il est demandé au conseil municipal de fixer le montant du loyer à 150 euros mensuels.

La délibération est votée à l'unanimité.

N° 45052021 DELIBERATION PORTANT SUR LA MODIFICATION DU TARIF DES PHOTOCOPIES COULEUR

CONSIDÉRANT :

- Le conseil municipal de Guîtres a porté le montant des photocopies noir et blanc à 0,20 euros ;
- Considérant qu'il est d'intérêt local pour les citoyens de compléter ce service par l'édition de photocopies couleur,

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE qu'il convient de proposer des photocopies couleur à 0.40 euros.

La délibération est votée à l'unanimité.

N° 46052021 DELIBERATION PORTANT SUR L'AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE CONTENANT CONSTITUTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS SUR LES PARCELLES AE 340 ET 341

Considérant la convention de mise à disposition d'un terrain situé avenue de l'Isle cadastré AE 340 et AE 341 signée avec ENEDIS le 2 novembre 2016,

Considérant la convention de servitudes signée avec ENEDIS le 2 novembre 2016

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte devant notaire autorisant l'implantation d'une ligne électrique souterraine sur le bien cadastré section AE 340 et l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique sur le bien cadastré AE 341.

La délibération est votée à l'unanimité.

N° 47052021- DELIBERATION PORTANT CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Considérant :

- la nécessité de pourvoir un poste d'agent technique suite à la démission d'un agent recruté voici quelques mois
- la nécessité pour l'efficacité du service de stabiliser son personnel

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité :

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé à compter du 22 juin 2021 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

La séance est levée à 20h22.